



Gage d un vehicule procédure de main levée

Par **amina1984**, le **13/01/2014 à 22:45**

bonjour
voilà mon cas : j'ai aidé un ami en 2007 à prendre un logement (j'étais colocataire). Mon très ami n'a jamais daigné payer le loyer. Bien évidemment la société Locapass a constitué un dossier devant le tribunal pour recouvrement de la dette.
2010 : débouté de la société car manque de documents.
2011 : appel elle gagne.
En mars 2012 mon véhicule a été incendié lorsque j'ai voulu récupérer le certificat de non gage ce n'était pas possible, celui était gagé depuis le 31/01/2012.
Et c'est là que j'ai pris connaissance de la décision celle-ci ne m'a jamais été signifiée.
Par la suite j'ai pris un avocat pour la cour de cassation et bien sûr j'ai perdu je dois payer la dette.
Depuis 04/2013 (décision cour de cassation), je n'ai aucune nouvelle de cet huissier.
Donc mes questions : vu que je n'ai reçu aucune signification puis je me rendre au JEX pour annulation de ce gage ? Si je ne trompe pas le gage a une durée de 2 ans, est-ce le 31/01/2014 je pourrai récupérer mon gage sans procédure ?
Merci